

PARLEMENT DE LA CEDEAO

144^{ÈME} ASSEMBLÉE DE L'UIP

Nusa Dua, Indonésie

20-24 mars 2022

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques

SALUTATIONS PROTOCOLAIRES

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde gratitude pour l'invitation à m'adresser à cette auguste Assemblée. Je suis particulièrement honoré de m'exprimer sur le changement climatique ; un sujet qui, d'une manière ou d'une autre, a touché chacun d'entre nous. Aujourd'hui, l'humanité subit une hausse rapide des températures en été, ainsi que la rigueur des hivers et des sécheresses qui ratatinent la végétation. Je pourrais continuer à énumérer ces changements que nous avons tous subis au cours des dernières décennies. Le changement climatique est un changement inévitable qui dévaste notre planète et une menace pour l'existence sur terre. L'appel à l'action a retenti partout dans le monde et, dans une certaine mesure, des succès ont été enregistrés pour ralentir la dégradation de notre planète. Cependant, il est maintenant temps de mobiliser les communautés, les nations et les régions.

2. Les parlementaires devraient mettre davantage l'accent sur l'environnement, à travers leurs différentes interventions dans leur pays et leur circonscription. Ils ne devraient pas se concentrer uniquement sur des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé et autres questions de développement infrastructurel. Au contraire, il devrait y avoir une intégration du changement climatique dans tous nos budgets nationaux. Chaque secteur de l'économie devrait intégrer ce phénomène dans sa proposition budgétaire. En outre, il devrait y avoir des politiques nationales sur le changement climatique et les parlementaires devraient être informés de manière adéquate sur les mesures d'adaptation et d'atténuation.
3. Dans la région de la CEDEAO, la plupart des pays subissent de graves sécheresses, la déforestation, la désertification, les inondations, l'érosion

côtière, les épidémies, la famine et les pénuries alimentaires en raison du changement climatique. Pour relever ces défis, la Commission de la CEDEAO, avec la pleine participation du Parlement de la CEDEAO et d'autres parties prenantes, a élaboré un programme stratégique de réduction de la vulnérabilité au changement climatique en Afrique de l'Ouest. La Commission de la CEDEAO attend des parlementaires qu'ils soient proactifs et soutiennent ledit programme à travers les interventions suivantes :

- Encourager les gouvernements des pays à adopter des alternatives à l'utilisation du charbon de bois ;
 - Dialoguer avec leurs homologues députés des pays industrialisés afin que ces derniers encouragent leurs pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - Encourager les États membres à favoriser le développement des sources d'énergie alternative telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse, les biogaz, les panneaux photovoltaïques et l'énergie hydroélectrique ;
 - Appuyer les gouvernements à entreprendre des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques et aux énergies renouvelables ;
 - Encourager les gouvernements à s'impliquer dans les négociations du transfert de technologie sur les énergies renouvelables à partir des pays développés ;
 - Promouvoir l'élaboration de lois qui tiennent compte des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ; et
 - Participer activement aux négociations sur le changement climatique.
4. Les négociations de traités étant une action de l'exécutif, il convient de faire observer que les parlementaires n'y sont généralement pas associés. À l'issue de ces négociations, il est impératif que les parlementaires soient suffisamment informés des objectifs, du contexte, du contenu et des résultats attendus de ces accords. Cela favoriserait leur compréhension et leur éventuelle adhésion aux accords. Cela faciliterait également la ratification par les différents parlements.
5. La Commission Agriculture, Environnement et Ressources naturelles est une des commissions permanentes du Parlement de la CEDEAO. Cette Commission permanente travaille en étroite collaboration avec les Directions de l'Agriculture et de l'Environnement de la Commission de la CEDEAO sur toutes les questions de mise en œuvre des politiques et des programmes sur l'Environnement et le

Changement Climatique afin de favoriser la synergie d'action entre les deux institutions. Je souhaite rappeler que l'une de nos principales réalisations en matière de changement climatique s'est opérée en juillet 2013, lorsque cette Commission permanente s'est réunie à Cotonou, en République du Bénin, sur le thème : « **Ressources naturelles, Coordination régionale et Réponses concertées pour une adaptation appropriée aux changements climatiques** ». La réunion de Cotonou a abouti aux recommandations suivantes qui ont été adoptées par la Plénière du Parlement et transmises à la Commission de la CEDEAO :

- Les parlementaires devraient s'engager pour s'assurer que des ressources budgétaires substantielles sont allouées à l'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs clés de développement ; pour promouvoir et harmoniser la législation sur les zones côtières et sur le foncier et assurer davantage leur application effective ; pour encourager et soutenir les programmes régionaux de lutte contre l'érosion côtière ; et pour renforcer et améliorer les systèmes nationaux d'observation du climat.
 - Les parlementaires devraient participer aux négociations sur le changement climatique, car ce n'est qu'après cela qu'ils peuvent exercer des pressions sur leurs collègues et les élaborateurs de politiques en vue d'un changement.
 - Le Parlement de la CEDEAO devrait prendre l'initiative de s'assurer que les États membres s'expriment d'une même voix lorsqu'il s'agit de la problématique du changement climatique, notamment au cours des négociations.
 - Les problématiques liées au changement climatique devraient être intégrées dans les budgets de tous les secteurs de développement au niveau du budget national de chaque État.
 - La Commission mixte du Parlement devrait effectuer un voyage d'étude dans certains des pays impliqués dans le projet de Muraille verte. Cela devrait aussi permettre un meilleur suivi du niveau d'évolution dans la mise en œuvre et d'observer les mesures pratiques qui sont en train d'être prises eu égard aux mesures d'atténuation des effets négatifs du changement climatique.
6. Permettez-moi de conclure en réitérant qu'en plus de leurs fonctions législatives, les parlements doivent assurer un contrôle efficace pour s'assurer que les lois qu'ils adoptent sont suffisamment financées et mises en œuvre, et que les citoyens qu'ils représentent sont consultés et inclus dans ces processus

décisionnels. En outre, les parlements jouent un rôle clé dans la définition de la vision de développement globale d'un pays et dans l'élaboration de politiques environnementales viables en appui de cette vision. Cela devrait inclure :

- L'élaboration d'un cadre politique et réglementaire qui favorise l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- Le développement du potentiel des énergies renouvelables ; et
- L'assurance d'un meilleur accès à l'énergie et d'une meilleure sécurité, entre autres.

JE VOUS REMERCIE